

DECISION DU MAIRE

Objet : CONVENTION DE SPONSORING DANS LE CADRE D'ENSUÈS PROPRE LIANT LA COMMUNE D'ENSUÈS-LA-REDONNE ET LA FONDATION D'ENTREPRISE BARJANE

N°2026-63

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- VU** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU la délibération N° 2026-07-CM du 30 mars 2026 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire
VU les articles L.2121-1 et R.2122-8 du Code de la Commande Publique

Considérant que la commune d'Ensues-la-Redonne a décidé d'organiser comme chaque année sa manifestation Ensues Propre, qui vise au nettoyage de la commune par le ramassage des déchets présents dans la nature.

Considérant que dans le cadre de la manifestation « Ensues Propre », la commune fait appel à des sponsors lui permettant de faire de cet évènement une véritable réussite, et que ces partenariats sont contractualisés par une convention de sponsoring entre la Commune d'Ensues-la-Redonne et la Fondation d'entreprise BARJANE.

Considérant qu'au vu de cette convention de sponsoring, la Fondation d'entreprise BARJANE s'engage à prendre à sa charge les dépenses de traiteur, avec une participation maximale de 1000 euros, et que la Commune d'Ensues-la-Redonne s'engage à permettre à la société de disposer d'espaces de visibilité sur les différents sites de la manifestation.

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de sponsoring avec la Fondation d'entreprise BARJANE, domiciliée à La Galinière – RD7N, 13970 Châteauneuf-le-Rouge.

Article 2 : D'accepter les conditions fixées par cette convention de sponsoring.

Article 3 : Que Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent territorialement dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 21 mai 2026

Le Maire,



Michel ILLAC